

MAIRIE
de
COGNIN-LES-GORGES
38470

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017

Étaient présents les 8 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Claude BOREL, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Michel DE GAUDENZI, Richard MOURRE

Étaient absents et excusés : Carole MORELL, Christelle BROZEK, Céline URSO, Christian GARCIA, Isabelle RUDLOFF, Philippe MELGAREJO,

Pouvoir :

Validation du compte rendu du 20/03/2017 à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de séance : Richard Mourre

I/ DENOMINATION CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir un nom au chemin communal n°8C dont l'appellation courante est boucle Thomasset/Glénat.

Vu le projet de construction en cours qui sera desservie par cette voie communale et la nécessité d'une adresse postale, Monsieur le Maire propose de nommer ce chemin communal : « Chemin du Liquet »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette dénomination et décide à l'unanimité des membres présents que :

- le chemin communal n°8 C se nomme « Chemin du Liquet »

II/ TRANCHE CONDITIONNELLE N°3 / AMENAGEMENT DE VILLAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis et le plan d'aménagement établis par le bureau d'étude Cambium, maître d'œuvre du marché d'aménagement du centre bourg, pour la tranche conditionnelle n°3.

Cette dernière tranche concerne l'aménagement de la Rue de Malleval jusqu'au croisement de la rue Saint Joseph.

Le montant de cette tranche conditionnelle est de 30 286,77 € HT.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le budget initialement fixé pour le marché d'aménagement du centre bourg a été respecté et que la tranche conditionnelle n°3 est donc réalisable budgétairement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- réaliser les travaux d'aménagement de la tranche conditionnelle n°3

- charger M.le Maire à signer tout document pour l'aboutissement de cette opération

III/ TABLEAU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Il a été demandé aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire dans les différentes commissions intercommunales de la communauté de communes Vercors St Marcellin Isère.

Après réflexion, le tableau des inscriptions est validé comme suit :

Commission thématique	Titulaire	Suppléant
Commission petite enfance	<i>Borel Sophie</i>	<i>Urso Céline</i>
Commission jeunesse	<i>Borel Sophie</i>	<i>Isabelle Rudloff</i>
Commission cohésion sociale, insertion et emploi	<i>Borel Sophie</i>	<i>Carole Morell</i>
Commission culture	<i>Patrice Ferrouillat</i>	<i>Geoffrey Girard</i>
Commission économie	<i>Valérie Simoens</i>	<i>Jam Valentin</i>
Commission agriculture	<i>Patrice Ferrouillat</i>	<i>Richard Mourre</i>
Commission THD (Très Haut Débit)	<i>Borel Claude</i>	<i>Michel de Gaudenzi</i>
Commission gestion des déchets	<i>Michel de Gaudenzi</i>	<i>Jam Valentin</i>
Commission eau et assainissement	<i>Michel de Gaudenzi</i>	<i>Patrice Ferrouillat</i>
Commission ressources humaines	<i>Philippe Melgarejo</i>	<i>Patrice Ferrouillat</i>
Commission partenariats publics	<i>Valérie Simoens</i>	<i>Geoffrey</i>
Commission environnement	<i>Michel de Gaudenzi</i>	<i>Richard Mourre</i>
Commission finances	<i>Valérie Simoens</i>	<i>Richard Mourre</i>
Commission tourisme	<i>Patrice Ferrouillat</i>	<i>Jam Valentin</i>
Commission sport et citoyenneté	<i>Claude Borel</i>	<i>Patrice Ferrouillat</i>
Commission aménagement du territoire	<i>Sophie Borel</i>	<i>Isabelle Rudloff</i>